



Pierre Joseph Cottet, Garde suisse, combattant Vendéen devenu maire

Description

De toutes les personnes qui s'illustrent durant les guerres de Vendée, seul un petit nombre est connu de la majorité de ceux qui s'intéressent un tant soit peu à l'histoire de ces guerres civiles. Et souvent, de par l'hagiographie d'une époque, seuls les nobles sont restés dans les mémoires oubliant que ce fut au départ un combat de paysans. Il est vrai que, de par leur expérience militaire, ces nobles furent rapidement nommés à leurs têtes. Mais les personnages secondaires qui jouèrent un rôle conséquent dans ces événements sont légion. Pierre Cottet serait depuis longtemps tombé dans l'oubli si la marquise de la Rochejaquelein n'avait pas parlé de lui à plusieurs reprises dans ses mémoires[1]. Elle y conte en particulier comment il parvint à se cacher dans l'Entrepôt des Cafés de Nantes, devenu prison, et à échapper ainsi pour un temps à la justice révolutionnaire. Mais ce personnage mérite en vérité bien plus que quelques lignes dans des mémoires, aussi illustres soient-ils ! Voici donc son histoire tirée des différentes versions des mémoires de la marquise et des documents d'archives. Pierre Cottet, ou plutôt Pierre Joseph Cottet naquit en Suisse, à Ruë dans le canton de Fribourg, le 7 juillet 1755.[2] Ses parents se nommaient François Cottet et Marie Donzallaz.

Copie de l'acte de Naissance de M^r Cottet,
pierre-joseph.

—
—
—

Anno millesimo quinquagesimo quinto —
Die Vero Septima Julii nata in baptatorio est filia
legitima francisci Cottet & maria Donzallaz —
Conjugum rotensium. pater fuit petrus Donzallaz
ex Coffray, matrem autem maria Robatel ex Forny
maiora cujus nomina fuerunt insepia petrus josephus
josephus-michel parochus.

Quod presens instrumentum est fidei-
tatem et libro baptatorum ecclesie parochialis
S^ti nicolai rota in diocesi cantabulensi testor rota
Die decima quarta junii 1798.
Petrus josephus Vallin parochus dicti loci rota.

Copie de l'acte de naissance de Pierre Joseph Cottet (issue de son dossier de Légion d'honneur)

Pierre Joseph entra comme volontaire dans un régiment de Gardes suisses au service de la France le 1^{er} janvier 1775.[3] Sa carrière fut courte puisqu'il démissionna en 1779 après avoir servi sous les ordres du marquis de Malliardos[4] comme Garde suisse volontaire au service du roi[5]. Après avoir quitté l'armée, il entra au service de Madame de Donnissan en tant que coiffeur[6] et homme de confiance[7]. Madame de Donnissan, née Marie Louise de Durfort de Civrac en 1747, était fille d'un ancien ambassadeur de France à Venise. Dame d'atours de Madame Victoire et amie notamment de Madame de Lamballe elle était très bien introduite à la Cour. Elle avait eu de son époux, ancien aide de camp du maréchal d'Estrées, une unique fille, Victoire, qui épousa son cousin Louis de Salgues de Lescure. Ce dernier, officier désargenté de la garde royale avait échappé à la mort lors des

événements de la journée du 10 août 1792, comme quelques futurs grands noms Vendéens[8]. Il avait pu, avant les massacres de septembre, s'enfuir de Paris pour se réfugier dans son château de Clisson à Boismé près de Bressuire (Deux-Sèvres) avec sa famille proche[9] dont sa jeune épouse Victoire de Donnissan et ses parents ainsi qu'une cinquantaine de domestiques fidèles. Parmi ces derniers se trouvaient une dénommée [Agathe Gingreau](#) originaire de Boismé, femme de chambre de Victoire qui était déjà auprès d'elle à Paris lors de l'été 1792,[10] et Pierre Joseph Cottet.



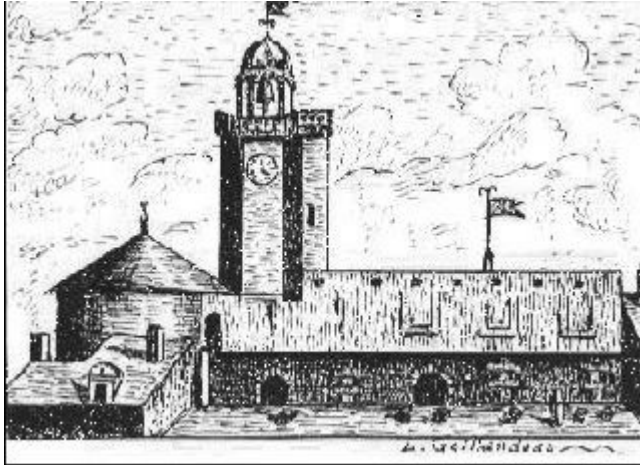
Ruines du château de Clisson à Boismé au XIXe Siècle

Mais en mars 1793, afin de combattre les armées ennemies aux frontières de la France, une levée de 300 000 hommes fut décidée qui amena dans cette région de l'ouest du pays l'insurrection des paysans préférant s'insurger plutôt que de devenir soldats, insurrection connue comme la première guerre de Vendée.[11] Ces paysans entraînaient avec eux les nobles locaux qui, du fait de leurs expériences militaires, furent mis à leur tête. Au début de l'insurrection, Lescure fut emprisonné « *par mesure de sécurité* » à Bressuire (Deux-Sèvres) et libéré des geôles républicaines en mai 1793 lors de la prise de la ville par les insurgés que commandaient d'Elbée, La Rochejaquelein, Bonchamps, Stofflet et Cathelineau. Dès sa libération, il prit place aux côtés des autres généraux de l'Armée catholique et royale menant à sa suite sa famille, dont son beau-père et ses domestiques ainsi que la population de Boismé. Evidemment, Pierre Cottet prit les armes avec eux. Tout d'abord simple volontaire, il se fit rapidement remarquer au combat, son passé militaire l'aidant certainement. Ainsi participa-t-il aux principales batailles aux côtés de Lescure. Emporté dans la déroute qui suivit la bataille de Cholet (17 octobre 1793), Cottet traversa la Loire à Saint-Florent-Le -Vieil le 18 octobre. C'est sous les ordres d'Henri de La Rochejacquelein nouveau généralissime, qu'il participa à la terrible Virée de Galerne[12] tout en accompagnant Madame de Donnissan[13], mais aussi Lescure blessé mortellement au combat de La Tremblaye (15 octobre 1793) et son épouse. Ils étaient toujours suivis de la « *bonne Agathe* »[14] (*Gingreau*) entourant le chef vendéen de ses soins jusqu'à la mort de ce dernier[15]. Comme l'explique la marquise : « *Il faut observer qu'on se trouva tout de suite, à l'armée, par famille et gens de connaissance qui allaient et s'arrêtaient ensemble. Dans le nombre étaient des officiers, des soldats. Ceux-ci allaient se battre, renaient les logements et y recevaient le reste de leurs compagnie, femmes, blessés, prêtres, etc. (...)* »[16] Pierre Cottet, lors de cette virée, participa aux combats de Dol, de Pontorson, du Mans et d'Angers et reçut à cette période deux blessures assez graves : une balle lui avait traversé la cuisse droite et une autre avait « *lezé l'apophyse* » du bras droit et avait « *passé sous la deuxième des fausses cotes* »[17].



La Bataille du Mans – Tableau de Jean Sorieul, 1852
(détail)

Ses blessures l'empêchèrent alors de suivre l'armée dont il fut séparé vers Ancenis (Loire-Inférieure[18]). Il se réfugia tout d'abord à Ingrandes où, selon ses dires lors de son interrogatoire quelques mois plus tard[19], il perdit la trace de Mme de Donnissan qui l'avait suivi, puis dans un bois à quelques lieues de là[20]. Il se cacha et se soigna en compagnie d'un ami nommé [Jacques Bichon](#), marchand de volailles et voiturier de Boismé[21], de la femme de ce dernier, Marie Rabani enceinte, et de leur enfant Pierre-Joseph, âgé de quatre ans et demi[22]. Ils restèrent dans ce bois près de trois semaines ; les personnes du voisinage leur apportant la nourriture nécessaire et les informant des patrouilles Républicaines et des rumeurs concernant l'Armée catholique et royale.[23] Sachant proche la fin de l'armée catholique et Royale, ils décidèrent alors de tenter le retour en Vendée par Nantes. Espérant peut-être « régulariser » leur situation, ils se présentèrent aux autorités le 23 décembre[24]. Après avoir été fouillés, ils furent envoyés en prison à l'Entrepôt des cafés[25]. En fait, avec l'accord des Donnissan et de leur fille jeune veuve de Lescure, ils faisaient partie comme quasiment tous les domestiques de ces derniers d'une troupe de 150 cavaliers qui à Nord décida de se constituer prisonniers. Cette décision faisait suite à une rumeur stipulant que tout insurgé se rendant avec les armes serait amnistié à la condition de servir dans les troupes Républicaines. Tous périrent sauf trois, dont Pierre Joseph Cottet.[26] Et c'est là que se situe l'extraordinaire aventure qui permit à Pierre Cottet de sortir vivant de l'Entrepôt alors que tant d'autres personnes y laissèrent la vie dans des conditions les plus dramatiques[27]. Un des commissaires de l'Entrepôt, « moins méchant que les autres » écrira la Marquise de la Rochejaquelein[28] se prit d'intérêt pour Cottet et le fit enfermer dans la geôle réservée aux enfants mâles. Là, Pierre Cottet parvint à survivre, se cachant avec la complicité de ses jeunes compagnons de misère dans la paille putride du cachot... Mais lorsque les autorités décidèrent de vider l'Entrepôt de ses survivants le 1^{er} février 1794[29], il dut se montrer à la surprise des Républicains !



La Prison du Bouffay

Cottet fut alors interrogé. Il n'avait plus le soutien du commissaire qui l'avait sauvé, celui-ci ayant été victime des maladies qui sévirent dans l'Entrepôt. [30] Cottet mit en avant sa nationalité en disant qu'il « *était de la république suisse* »[31] *mais en jouant* certainement sur les mots afin que l'on comprenne qu'il était « *républicain suisse*[32] » pouvant peut-être laisser sous-entendre qu'il avait pu se faire passer pour un des gardes suisses enrôlés dans la Légion germanique et combattant du côté Républicain. Et c'est peut-être par le même subterfuge que le commissaire décédé avait déjà pu être attendri. Il devint alors un problème pour les représentants de la République qui se contentèrent de l'emprisonner à nouveau, cette fois à la prison Bouffay[33], et cela en même temps que son ami Jacques Bichon. La femme de ce dernier avait été noyée alors enceinte de quatre mois.[34] Ils y retrouvèrent aussi Agathe Gingreau et furent ainsi tous les trois les derniers survivants des 150 cavaliers. Après Thermidor et la chute de Robespierre, l'espoir était permis et le 14 octobre 1794, sur décision du Tribunal révolutionnaire, Cottet fut libéré. Muni d'une lettre de recommandation que lui avait donnée un autre prisonnier de Prinquiau, à l'adresse de Marie Poullain, de Besné, il tenta alors de retrouver Madame de Lescure. Il avait le projet de lui faire gagner la Suisse, la faisant passer pour sa femme, et de se réfugier ainsi auprès de Madame de Diesbach[35], amie de Mme de Donnissan, la mère de la marquise.[36] [37] Mais, malade à sa sortie de prison, Cottet dut attendre quelques jours avant de mettre son projet à exécution. Il logea alors chez une dame Guéneux à Nantes, avec son ami Bichon, libéré en même temps que lui. Le 20 octobre, ils tentèrent une première fois de retrouver la marquise (cachée alors dans les environs de Fégréac (Loire Atlantique), au château du Dréneuc) en allant jusqu'au lieu-dit La Croix-Blanche près de Héric (Loire Atlantique), en vain ! ils durent revenir sur Nantes.



Le 29 octobre suivant, Cottet tenta seul une nouvelle fois de retrouver Madame de Lescure. Il partit de Nantes à pied et coucha à Curette (près de Héric). Le lendemain, il atteint Blain. Mais dès son arrivée, il fut arrêté et fouillé. La lettre pour Mme Poullain, dans laquelle il était question de Mme de Lescure, fut découverte, bien qu'elle ait été cachée dans ses vêtements, plus exactement dans le « *revers de la Redingote.* »[38] Cottet fut de nouveau emprisonné, à Blain cette fois. Mme Dumoustier, chez qui Mme de Lescure était cachée, fut avertie de cette arrestation, sans qu'elle puisse pourtant identifier la personne que l'on venait ainsi de mettre au cachot, « *les fers aux pieds et aux mains* »[39]. L'agitation causée par la prise de Cottet et par la lettre qu'il portait poussa la Marquise à changer de refuge. Elle arriva ainsi à Redon (Ille-et-Vilaine) à quelques kilomètres au nord de Fégréac. Pendant ce temps, Cottet était questionné. Son interrogatoire, en date du 9 brumaire an 3 (30 octobre 1794), nous est parvenu et nous donne son signalement : « *A été présenté devant nous un homme, taille de cinq pieds quatre pouces, cheveux et sourcils châains, yeux bleus, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, front large, élevé, visage long.*

» Il portait une « veste verte à collet rouge et parements rouge, un pantalon vert, ayant un mouchoir de soie noire au col ». Cet interrogatoire n'est qu'un tissu de mensonges de la part de Cottet quant à ses agissements. Il y prétendit n'avoir pas participé à la Virée de Galerne, ajouta que sa venue à La Croix Blanche, quelques jours plus tôt, n'avait d'autre but que de récupérer un portemanteau[40] qu'il avait laissé... Quant à la fameuse lettre, il ne faisait que répondre à la demande d'un compagnon de prison qui l'avait prié de la porter. Certes, il l'avait lue, mais uniquement afin de s'assurer qu'elle ne contenait rien de compromettant... Et lorsqu'on lui fit remarquer qu'il l'avait cachée, il répondit que c'était parce qu'il y eut quelque chose qui lui parut louche dans ce document, soit le passage suivant : « ils viennent pour s'informer d'une dame qui a été longtemps du côté de Crossac, mais dites-leur qu'elle est du côté de Campbon à présent ; car on ne sait point si cela lui ferait plaisir ; elle se nomme de Lescure ». Et afin que le comité révolutionnaire de Blain, ici représenté en l'occurrence par Joseph Laurent et René Chatellain, soit convaincu de son innocence, il ajouta que, s'il craignait que ce passage ne lui apportât quelques ennuis, c'était que son ami et lui « ayant dénoncé et fait trouvé l'argenterie cachée en terre de la dame de Lescure, il craignait que s'il la retrouvait dans ses parages, elle ne chercha à le faire détruire ».[41] Ce passage mérite précisions, en effet, nous savons comment Jacques Bichon survécut : sorti de l'Entrepôt pour y être noyé, afin de sauver sa vie il indiqua savoir où était caché le trésor du général Vendéen Lescure. On le transféra alors au Bouffay le 11 janvier 1794[42] ; et le 23, il accompagna pour servir de guide une compagnie qui trouva bien l'argenterie au lieu indiqué dans le parc du château de Clisson[43]. Bichon fut de nouveau enfermé au Bouffay le 26 janvier[44] et suite à cette découverte il bénéficia du soutien de certains républicains jusqu'à sa libération du 14 octobre.[45] Après le 20 octobre, date où il accompagna Cottet lors de la première recherche de la veuve de Lescure, nous ne savons de lui que ce que la Marquise écrit dans ses mémoires : « Je lui aurais pardonné sa faiblesse, mais depuis, soit crainte, soit changement, il s'est jeté dans le parti révolutionnaire . »[46] Le Comité ne fut pas dupe, et Cottet fut renvoyé dans les prisons de Nantes, plus précisément au Bouffay le 14 novembre 1794[47], soupçonné de complicité avec les chouans.

Lej républicain. ! Guillaud
332
Commission militaire & Révolutionnaire.
Cottet. Le Bouffay recevra de nouveau Pierre
Cottet, qui sera comme présumé de complicité
avec les Chouans.
Nantes Le 24. Brumaire, 3^e année
Républicaine. Signé Obunier.

Registre d'écrou de la prison du Bouffay

Le 2 décembre 1794, la Convention vota le décret amnistiant les insurgés qui avait pris les armes et permit aux quelques survivants encore emprisonnés de sortir de Prison, ce fut d'abord Pierre Cottet, puis Agathe Gingreau. La veuve de Lescure s'était cachée avec sa mère durant tout ce temps. Arrivée à Nantes pour obtenir cette amnistie, elle fut agréablement surprise de retrouver les deux fidèles

serviteurs vivants. Après les formalités accomplies elle et sa mère partirent pour le château de Citran propriété familiale du Bordelais,[48] Agathe et Piette Cottet les accompagnèrent et restèrent à leur service.[49] Après le 18 fructidor, la veuve de Lescure, étant inscrite par erreur sur la liste des Emigrés, dut quitter la France pour l'Espagne à l'automne 1797 et ses biens mis sous séquestre. Sa mère alla de son côté à Paris. A ce moment-là, Pierre Cottet devient cultivateur dans la commune d'Avensan (commune dont dépend Citran), et lui et Agathe Gingreau s'y marièrent le 18 novembre 1797.[50]

Aujourd'hui vingt huitième Novembre l'an six de la
République française à six heures du soir, sous Comp
Du Citoyen, pour constater mariage d'une part ;
par Joseph Cottet, Cultivateur Natif de la commune
de la ville de Sion Canton de Fribourg en Suisse
Et habitant depuis plusieurs années de la commune
d'Avinseau Canton de Fribourg département de la Grande
Terre légitime de François Cottet, et marié sous elle, procureur
Commune Major et de la Citoyenne Marguerite Guigreau Native
de la commune de Noissey département de Deux Sèvres
Et habitante aussi depuis quelque années de la commune
d'Avinseau légitime de Jean Charles Guigreau, et
François Robin, procureur aussi Commune Major
D'autre part. Les futurs Conjoints étoient accompagnés
Du tuteur authentique, Cultivateur et Jean Cyprien
Cultivateur Louis Bager, notaire et Joseph Colin
Cultivateur et Louis Guatre Major et Donselier
de la commune d'Avinseau, moi Pierre Dargue,
agent Municipal de la susdite Commune, d'Avinseau
après avoir fait lecture impresse de ce présent
de ce dit mariage de la dite République de promotion
de mariage entre les futurs Conjoints par le
susdit agent et officier au lieu ordinaire et après
aussi que par Joseph Cottet, et Marguerite Guigreau
ont déclaré au public de ce qu'ils ont



Mutuellement pour Groux, J'ai prononcé au nom
 De la loi, que Pierre Joseph Cottet, Agathe
 Gingreau, sont unis en mariage, et J'ai dirigé
 Le présent acte, que les parties ont signé
 Et trois témoins ont signé, Jean Cyprien à
 Declaireur savoir signé
 Agathe Gingreau épouse
 Pierre Joseph Cottet époux.
 Joseph Calin
 Julien
 Jarry
 Banque de France
 le 11 / 11 / 1800

Acte de mariage de Pierre Joseph Cottet et Agathe Gingreau

Pierre Cottet reprit les armes en 1799, lors de la troisième guerre de Vendée, à la tête des habitants de Boismé et ne capitula qu'avec la pacification de 1800[51]. Ses antécédents lui valurent alors d'être placé en surveillance spéciale jusqu'en 1806.[52] En mars 1802, Victoire de Donnissan veuve de Lescure, de retour en France depuis 1800, épousa à Citran Louis de la Rochejaquelein frère cadet du généralissime Vendéen[53]. Le couple, surveillé par la police, voyageait régulièrement entre le château de Citran et celui de Clisson. Pierre Joseph Cottet, sembla accompagner régulièrement la marquise ainsi que son époux dans leurs aller-retours. Il apparaît quelquefois comme témoin dans les registres d'état civil d'Avensan et de Boismé. Ainsi, en juillet 1805, il est décrit comme « *officier de bouche domicilié à Avensan* » [54] ; en février 1806, il est indiqué qu'il est « *homme d'affaires* » lors d'un mariage et « *homme de confiance* » de la famille La Rochejaquelein dans l'acte suivant[55]. Puis au plus tard, durant l'été 1808, il devint « *régisseur du marquis de La Rochejaquelein et résidant à Clisson* »[56].

En 1815, Pierre Cottet prit à nouveau les armes sous les ordres d'Auguste de la Rochejacquelein[57], frère de Louis. Le 14 juin 1815, le général Daniaud-Dupérat le nomma chef de bataillon au 4^e corps de l'armée royale de Vendée, et il entra à l'état-major[58]. Durant ce conflit, Louis de la Rochejacquelein décéda au combat des Mathes, la marquise devenant veuve une seconde et dernière fois. Avec la Restauration, le temps des honneurs arriva pour lui, ce qui étonnement était assez rare pour les combattants vendéens. En 1816, Il obtint une pension de retraite de 450 francs, tenant en compte ses deux blessures par coups de feu, et à régler sur le grade de lieutenant pour ses 19 ans et 4 mois de services, dont cinq comme Garde suisse. Il fut fait chevalier de Saint-Louis, puis en 1821, chevalier de la Légion d'honneur.[59] En 1815, il devint maire de Boismé[60] et remplit cette fonction pendant près de dix ans. [61]

Signatures de Pierre Cottet en tant que maire de Boismé, et d'Augustin Gingreau son beau-frère et
le registre des naissances de la commune

Déchargé de sa charge depuis quelques mois à peine il décéda au château de Clisson, le 19 juillet 1826[62]. Son décès fut déclaré par Augustin Gingreau,[63] son beau-frère, et par Jacques Fontenit garde des domaines de la marquise de La Rochejaquelein, tous deux anciens compagnons d'armes. Il est indiqué sur son acte de décès « *chef de bataillon retraité, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Boismé depuis l'année 1815 jusqu'à la présente année* ». Par succession, il légua tous ses biens à son frère et ses neveux habitant à Ruë. Sa veuve Agate Gingreau, toujours fidèle à la marquise, décéda à Orléans le 2 octobre 1831 au domicile de cette dernière.[64] Malheureusement, nous n'avons aucune représentation le concernant, Louise la fille de la marquise de la Rochejacquelein avait pourtant peint de nombreux anciens combattants durant le dernier été qu'elle passa à Clisson, mais ce fut celui du décès de Cottet.[65]

Acte de décès de Pierre Joseph Cottet

En conclusion, il peut être dit que cette proximité que l'on voit entre Pierre Cottet et les membres de la famille Lescure/La Rochejaquelein était fréquente dans de nombreux châteaux et manoirs de la Vendée combattante. Ces relations particulières entre maître et serviteurs étaient dues aux liens tissés pendant les combats et les mêmes souffrances vécues ensemble. Les anciens combattants habitaient dans les manoirs des survivants ou des descendants nobles les ayant commandés en 1793. Les nobles aidèrent « *leurs gens* » à obtenir des pensions ou des charges, et tous perdurèrent la Vendée de la mémoire.[66]



Doc. m. fin. D. n. 17 août
1806 (art. 2/43. j.)

Total de la portion Du Defunt 2365-11

Cette dite Déclaration n'est point comparée la mention
d'une créance de huit mille francs due par M. Duval,
agent de change à Bordeaux, à laquelle le Comparant
attribue au nom de Ses Connuant, renouer à la dite
Créance, attendu que le Débiteur est en faillite, et que celle
est irreconvenable -

Le Comparant a dit qu'il a affirmé sa
Déclaration Reconnue et a signé des signatures
noté le dix septième
noté le dix huitième
noté le dix neuf dimanche

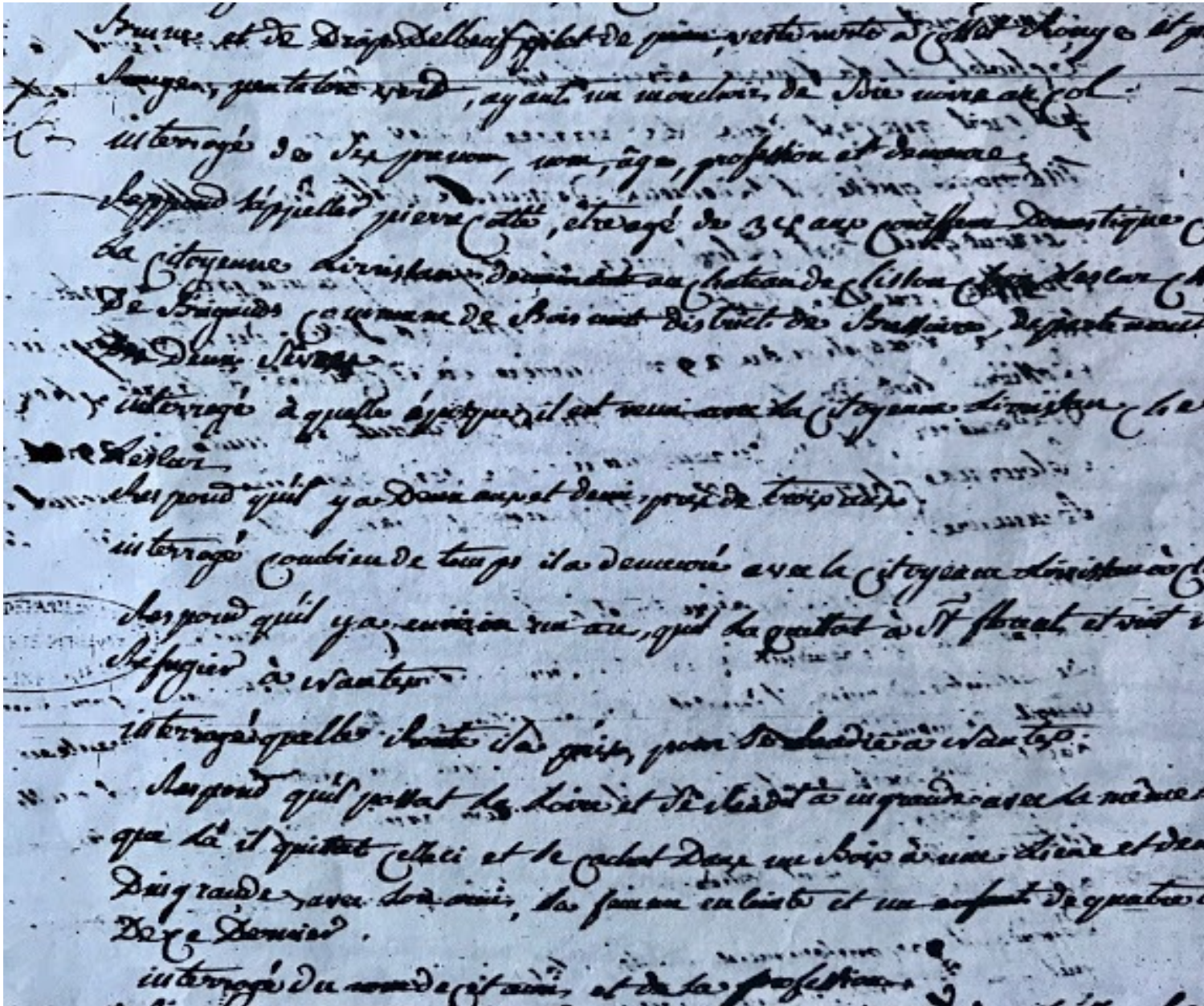
(Signatures)

ANNEXE

Extrait de l'interrogatoire de Pierre Cottet subi le 9 brumaire an 2 (Archives départementales de Loire Atlantique cote L1545)



« (...) Interrogé de ses prénom, nom, âge, profession et demeure. Répond s'appeler Pierre Cotté être âgé de 38 ans coiffeur domestique chez la citoyenne Iirissan (en fait Donnissan) demeurant au château de Clisson chez Lescure chef de brigands commune de Boismé district de Bressuire, département des Deux-Sèvres. Interrogé à quelle époque il est venu avec la citoyenne li... (Donnissan) chez Lescure. Répond qu'il y a deux ans et demi près de trois ans Interrogé combien de temps il a demeuré avec la citoyenne Iirissan à Clisson répond qu'il y a environ un an qu'il la quitta à St Florent et vint se réfugier à Nantes Interrogé quelle route il a pris pour se rendre à Nantes Répond qu'il passa la Loire et se rendit à Ingrandes avec la même Iirissan et que là il quitta celle-ci et se cacha dans un bois à une lieue et demie d'Ingrandes avec son ami, sa femme enceinte et un enfant de quatre ans de ce dernier. Interrogé du nom de cet ami et de sa profession, répond que cet ami s'appelait Jacques Bichon, marchand de volailles, beurre et autres comestibles. Interrogé combien de temps il est resté caché dans ce bois. Répond qu'il y resta de 15 jours à trois semaines. Interrogé qu'elle route il a (...) de suite pour se rendre à Nantes. Répond que toujours avec la même compagnie, il passa par Nord, Héric, la Croix Blanche et se rendit à Nantes avec cette compagnie. Interrogé dans quelle maison de Nantes alors Répond qu'il se présenta directement au dept (département) toujours avec la même compagnie. Interrogé ce qu'il devint ensuite Répond qu'il fut fouillé au dept (département) ainsi que son ami et qu'ils furent tous les quatre envoyés à l'Entrepôt. Interrogé comment il vécut depuis sa sortie d'Ingrandes jusqu'à Nantes. Répond que dans le bois où il a resté pendant quinze jours à trois semaines diverses personnes du voisinage dont il ignore les noms leur apportaient à manger Que même elles (...) de leur apporter de la paille pour les chevaux. Interrogé à quelle époque il s'est présenté au département Répond que ce fut sur la fin de novembre ou au commencement de décembre dernier. Interrogé si depuis cette époque il n'a point connaissance de la citoyenne Iirissan (...) Répond qu'il n'en n' pas entendu parler sinon que Lescure avait été tué à Cholet et la femme Lescure fusillée, sans savoir où positivement, mais qu'il croit que c'est dans les parages de Savenay. Interrogé qu'elle est sa demeure depuis sa sortie du Bouffay Répond qu'il s'est retiré chez la citoyenne Guéneu près la place du Bouffay, où il a resté malade depuis sa sortie du Bouffay jusqu'à hier, à l'exception du 29 vendémiaire où il a couché à Héric chez (...) Bossière hôte de la Croix Blanche pendant la nuit du 29 et 30 vendémiaire, et du 30 vendémiaire au premier brumaire, jour auquel il retourna chez la même citoyenne Guéneu qu'il a quitté hier huit brumaire. Interrogé quelles affaires l'appelaient à Héric, à la Croix Blanche ? Répond que se rendant à Nantes sur la fin de novembre, ou au commencement de décembre dernier, il déposa chez le citoyen Belliaire un porte-manteau qu'il venait de mander à sa sortie de prison, que son camarade y avait aussi laissé un porte-manteau et qu'il l'a accompagné à la Croix Blanche pour le réclamer. Interrogé qu'il n'est point sorti de la Croix Blanche pendant les deux jours qu'il y a séjourné. Répond qu'il y a constamment resté à la Croix-lance avec son camarade, pendant qu'il y a séjourné, si ce n'est qu'ils y sont allés tous deux faire viser leur passeport à la municipalité d'Héric. Interrogé sur ce qu'est devenu son camarade et s'ils logeaient ensemble à Nantes. Répond l'avoir laissé à Nantes chez la citoyenne Guéneu où ils logeaient ensemble. Interrogé quand il est parti de Nantes pour venir à Blain. Répond y être parti de Nantes après-midi, à pied, avoir logé à Curette en avoir sorti ce matin et être arrivé icy sur les quatre heures du soir. Interrogé si le citoyen Bossière lui a remis et à son camarade les porte-manteaux qu'il avaient laissés chez lui. Répond que ni lui ni l'autre ne les ont eu ayant été volés par les brigands lors de leur passage pour se rendre à Savenay. Interrogé quels sont les motifs d'avoir voulu fixer sa demeure à Guenrouet . Répond qu'il a entendu dire en prison à des gens de Campbon que Guenrouet et Plessé étaient de bons pays, pour beurre, qu'il croyait pouvoir y faire des achats, pour les revendre à Nantes, et qu'il entendait se livrer à ce commerce pour vivre. Interrogé à qui il comptait s'adresser en arrivant à Guenrouet Répond qu'il devait s'adresser à Laurent Fondain, avec lequel il a fait connaissance étant au Bouffay. Interrogé qu'il lui a donné une lettre à l'adresse de Marie Poullain de Bené Répond qu'il tient cette lettre d'un prisonnier du Bouffay appelé Loro Interrogé pourquoi cette lettre se trouve décachetée Répond qu'il la lui-même décachetée, pour voir si elle renfermait quelque chose qui puisse le compromettre, et qu'après l'avoir lu, et quoiqu'il eut quelque chose qui lui parut louche ; il jugea que cela ne pouvait pas le compromettre et qu'il pouvait la rendre à son adresse. Interrogé qu'est-ce qui lui parut louche dans cette lettre. Répond que ce sont les mots suivants « ils viennent pour s'informer d'une dame qui a été long-temps du côté de Crossac dites leur qu'elle est du côté de Campbon a présent ; car



Les différents passages dans les différentes versions des mémoires de la marquise de La Rochejaquelein

« Cent cinquante cavaliers se rendirent à Nantes : de ce nombre étaient nos domestiques, excepté les deux femmes de maman ; à Ancenis ils avaient demandé nos ordres, notre réponse fut que nous les laissions libres, que chacun devait chercher à sauver sa vie individuellement et prendre le parti qu'il croirait le meilleur. Ils furent déterminés par la promesse d'une amnistie pour ceux qui viendraient armés et s'engageraient dans les Bleus ; ils nous en avaient parlé, de l'espoir de désertier ensuite pour rejoindre les émigrés. Nous leur avons observé que nous croyons à un piège, mais sur leur demande très honnête, si nous les soupçonnions d'avoir changé d'opinion et si, sous ce rapport nous nous opposions, nous les assurons avec vérité que nous craignons seulement que l'amnistie ne soit pas sincère, mais que dans tous les cas, nous comptons sur eux. Nous n'en reparlons plus, ils partent ; c'étaient pour la plupart, des gens pleins de courage ; je raconterai plus loin leur triste fin [68] **Agathe et un seul** sont sauvés » [69] (...) « (de Marigny) nous apprit que tous nos domestiques qui s'étaient rendus à Nantes avaient péri comme les autres, qu'on les avait noyés. Il nous dit qu'on les attachait deux à deux, et qu'ayant attaché ainsi Bontemps et Herlobig, domestique de mon père, ces deux braves, furieux, avaient saisi dans le moment qu'on les précipitait deux volontaires, et les avaient noyés avec eux » (...)

« Mlle Carria fut à Nantes, Melle Dumoustier trouva une personne qui voulut bien lui chercher une place. Quel fut notre étonnement d'apprendre, par son conducteur, que Melle Mamet avait rencontré une vendéenne ; celle-ci lui avait dit qu'Agathe, Cottet, melle de Mondion et quelques Vendéens et Vendéennes de notre connaissance étaient en prison. Qu'on espérait qu'ils sortiraient bientôt, que Cottet l'était déjà une fois, que c'était lui qui me cherchait et avait été arrêté à Blain. Qu'in l'avait ramené dans les prisons de Nantes, mais que tout s'adoucissait. Elle nous fit dire, peu après, que les prisonniers commençaient à sortir, que bienfit tout le monde serait dire que l'amnistie générale était proclamée leur prochaine délivrance »(...)« Cottet avait inspiré de l'intérêt à un des commissaires de l'entrepôt, moins méchant que les autres celui-ci le fit passer dans la salle des petits garçons, il y resta un mois, se cachant dans la paille quand on apportait à manger. Les massacres finis, on vida l'entrepôt et on en fit sortir le peu de gens échappés à la mort. Cottet fut obligé de se montrer, on le questionna, fort étonné de le trouver seul avec ces enfants. Comme il savait que son commissaire avait été enlevé par la peste, il dit qu'il lui avait remis ses papiers et avait été placé là par lui, en attendant l'examen de son affaire ; il demanda à être mené devant lui, et ajouta avec vérité, qu'il était de la république suisse ; les patriotes, ne sachant que dire et leur première rage étant assouvie, le conduisirent au Bouffay. **Agathe** et lui eurent habituellement de nos nouvelles, par des paysans qui portaient du pain à leurs parents prisonniers et qui, sans que nous le sachions, étaient au courant de notre situation. Ils finirent cependant par être induits en erreur, lors de notre séjour à Fégréac ; on leur fit croire que maman et mes filles étaient mortes, et moi absolument abandonnée. Cottet, ayant obtenu sa liberté vers la fin d'octobre, se mit en tête de me chercher, pour m'emmener comme sa femme, en Suisse, auprès de Mme de Diesbach, l'amie de ma mère ; il prit une lettre de recommandation d'un paysan prisonnier, des environs de Prinquiau il n'eut pas la précaution de la lire il y était dit nommément qu'il me cherchait. Cottet fut arrêté à Blain et, à la lecture de cette lettre, on le mit au cachot, les fers aux pieds et aux mains. Il y resta trois semaines, de là fut conduit à Nantes, mais l'amnistie lui rendit la liberté. C'était donc son arrestation à Blain qui nous avait fait fuir du Dréneuc la dernière fois et avait donné lieu à toutes nos conjectures.[70] « Le bon Cottet, qui avait aussi échappé par miracle, et qui s'était fait mettre en liberté de bonne heure comme républicain suisse, eut alors la généreuse idée de nous chercher dans notre retraite pour nous emmener en Suisse comme ses parentes. J'ai raconté comme son zèle avait été pour nous l'occasion de vives inquiétudes, et avait pensé aussi lui coûter la vie. »(...)« Quelque espoir de tranquillité, nous sûmes qu'un homme venu de Nantes, s'étant informé de nous dans le pays, avait été saisi, mis au cachot à Blain, et chargé de fers. ... non pas qu'il eût parlé de nous, mais parce qu'on avait trouvé sur lui une lettre de recommandation pour quelqu'un qui devait l'aider nous trouver. [71] « Au bout de trois semaines Mme de Moustier, croyant que nous serions en repos chez elle nous envoya chercher. Le bonheur de la revoir, de l'entendre, car on ne pouvait être plus aimable, nous rendit bien heureuses un moment. Hélas ! il ne fut pas long. **Un ancien valet de chambre de ma mère**, sauvé par miracle, imagina de me chercher et de m'emmener en Suisse. Il fut arrêté à Blain, on le dépouilla absolument, on lui trouva mon adresse dans la doublure de son habit, des petits billets pour moi. On le jeta dans un cul de basse fosse, et tout de suite on en donna avis à Mme Moustier. »(...) « Nous amenâmes avec nous Mlle de Consice, dont la mère avait été noyée ! **Agathe le valet de chambre** que nous retrouvâmes (...) Nous arrivâmes à Bordeaux les premiers jours de janvier 1795. » [72]

Documents sur Jacques Bichon

Mémoire de la Marquise de La Rochejaquelein :

« (...) le jour de l'incendie du château[73], j'eus l'impudence d'envoyer un commissionnaire, que je croyais sûr, pour savoir si ma grande cache d'argenterie avait été prise, de manière que je la lui indiquai. Depuis, lors des noyades de Nantes, étant au nombre des victimes, il dit savoir où était un trésor ; on le retira des bateaux, et dans une incursion, les Bleus le menèrent chez moi ; ils prirent l'argenterie et le reconduisirent au Bouffay, où il aurait péri également sans l'amnistie. Je lui aurais pardonné sa faiblesse, mais depuis, soit crainte, soit changement, il s'est jeté dans le parti révolutionnaire »[74]. Note accompagnant ce passage disant « Saumur, le 3 pluviôse, l'an 2^e - Nous vous adressons citoyens collègues par la diligence, quatre cents marcs d'argenterie (12,645 livres ou 12,448 francs). Ils ont été trouvés dans les ruines du fameux château de Lescure. Ils composaient la vaisselle plate de ce chef de la ci-devant armée catholique ; passée et purifiée au creuset national, elle sera au moins utile à la République » (Convention nationale – lettre de Bourbotte et Turreau) Archives départementales Loire-Atlantique L 1545 : « J Bichon Fut sorti du Bouffay par les citoyens Blordier, Guesdon et ... au mois de nivôse an 2, et conduit par eux sous les ordres du citoyen vesco, capitaine adjoint du général Vineux, jusqu'au château du ci-devant Lescure près Bressuire ou le dit Bichon avait déclaré savoir une cache, que venu sur les lieux qu'il nous a indiqués, et avoir fouillé, nous avons déterré quatre cents mars d'argenterie qui ont été transportées sous notre escorte jusqu'à saumur où le citoyen Vesco les a remis entre les mains du représentant du peuple Giraud, avons attesté entre autre que le dit j Bichon s'est comporté pendant tout ce temps qu'il a été avec nous en bon citoyen et que par sa conduite nous ne l'avons pas traités comme un détenu, méritant que l'on s'intéresse à son malheureux sort, et que nous l'avons reconduit le sept pluviose dans la ditte maison du Bouffay. » « Je soussigné atteste avoir signé un certificat ainsi que les citoyens blordier et guesdon au pied d'une requête signée par le nommé g bichon, détenu dans la la maison du Bouffay laquelle attestation porte que nous avons pris le dit bichon au mois de nivôse dt dans la ditte maison du bouffay que nous l'avons escorté sous les ordres du citoyen Vesco capitaine adjoint au général vineux jusqu'au château du cidevant Lescure, près Bressuire, ou le dit bichon avait déclaré scavoir une cache, que venu sur les lieux qu'il nous a indiqué, l'avoir fouillé et fit fouillé nous avons déterré quatre cents mars d'argenterie qui ont été transportées sous notre escorte jusque à Saumur ou le citoyen Vesco les a remis entre les mains du représentant du peuple giraud, avons attesté en outre que le dit J bichon s'est comporté s'est comporté pendant tout ce temps qu'il a été avec nous en bon citoyen et que par sa conduite nous ne l'avons pas traités comme un détenu, méritant que l'on s'intéresse à son malheureux sort, et que nous l'avons reconduit le sept pluviose à la ditte maison du Bouffay ... messidor l'an 2 de la république une et indivisible ...copie conforme à l'originalPar ordre de la Commission Militaire RévolutionnaireLe Ce concierge de la prison du Bouffay recevra le nommé Jacques Bichon, et ... ? de la manière accoutumée.Nantes 22 Nivose 2 eme année RepSigné Gou... ? greffier »

Archives municipales de Nantes cote I 2 carton 53 dossier 157 :

« 11 nivôse an 3 Nantes Jacques Bichon voiturier de Boismé district de Bressuire département des Deux-Sèvres vous expose qu'il est réfugié en ce département il y a quatorze mois. J'avais deux chevaux chargés d'effets à mon usage et à celui de ma femme. Joly (?) me prit de plus onze cent livres en assignats, ma montre, mon manteau, nous fumes incarcérés à l'entrepôt (où ma femme a été noyée enceinte de quatre mois) et ensuite au Bouffai où j'ai été détenu pendant dix mois. Aujourd'hui étant acquitté et moi en liberté et sans aucunes ressources ; la justice et l'humanité étant à l'ordre du jour, Citoyen, le réclamant demande ses deux chevaux, ses effets et une indemnité pour les pertes qu'ont entraîné ma détention. Salut et fraternité J Bichon » ajouté d'une autre écriture : « :payé le 18 pluviose an 3 indemnité.....150secours.....150_____300 »

[1] Marie Louise Victoire de Donnissan, née à Versailles en 1772, épouse Louis de Salgues de Lescure qui deviendra général Vendéen ; veuve elle épousera Louis du Vergier de La Rochejaquelein (cousin de son premier époux et frère du généralissime Vendéen Henri de La Rochejaquelein) qui décédera lors du soulèvement Vendéen de 1815. Elle écrira ses mémoires forts en détail concernant les guerres de Vendée. Différentes versions existent (41), et certaines apportent des éléments différents comme le démontre Alain Gérard dans l'édition critique publiée en 2010 par le CVRH.

[2] Base Leonore -dossier de la Légion d'honneur L0601075

[3] SHD dossier de solde de retraite de Pierre Joseph Cottet

[4] Le Marquis de Maillardoz/ Maillordos/Mailliados...de Fribourg, lieutenant-général, grande Croix, lieutenant-colonel du régiment des gardes suisses présent aux Tuileries, il est dit qu'il fut massacré à la Conciergerie en 1792- Félix de Conny , *Histoire de la Révolution de France*, t7 Paris 1839. Notons que l'extrait de l'acte de naissance de Pierre Joseph Cottet montré ci-dessus est déclaré conforme à l'original par De Maillardoz, entre autres bailli de Rüe.

[5] SHD Etats de services de Pierre Joseph Cottet

[6] Archives départementales de Loire-Atlantique série L Interrogatoire de Cottet L1545

[7] Mais à quelle époque ? Madame de Donnissan était une amie proche de Madame de Diesbach, d'une vieille famille noble aux racines suisses et françaises ayant de nombreuses hautes fonctions dans les gardes suisses et alla en 1787 se soigner chez elle en Suisse

[8] Henri Vergier de la Rochejaquelein, Charles Marie de Beaumont d'Autichamp, Gaspard de Bernard de Marigny...

[9] Dont pendant un temps Henri de La Rochejaquelein

[10] *Mémoire de la marquise de La Rochejaquelein*, édition originale Bourloton 1889 rééditions pays et terroirs 1993 – Sur Agathe Gingreau voir : [Agathe Gingreau, la « Brigande » survivante des prisons de Nantes](#)

[11] Ce ne fut pas la seule raison, nous pouvons citer aussi la non-acceptation de la constitution civile du clergé et la répression contre les prêtres réfractaires, mais aussi la crise économique ayant frappé les Mauges...

[12] L'armée Vendéenne après sa défaite à Cholet fuyait l'ennemi en traversant la Loire avec femmes, enfants et blessés qui craignent la répression Républicaine. Ils voulaient rejoindre Granville avec l'espoir vain d'y voir débarquer en renfort les Emigrés. Sur les 60 000 Vendéens (estimation basse) du départ seulement environ 4 000 purent rejoindre la Vendée militaire.

[13] Archives départementales de Loire-Atlantique série L Interrogatoire de Cottet L1545. A noter que Mme de Donnissan est notée Lirissan

[14] Victoire de Donnissan la nomma ainsi dans ses *Mémoires*.

[15] Elle devait posséder quelques connaissances médicales comme semblerait attester sa présence sur une liste nominative de 1817, parue dans le *journal des Deux-Sèvres de 1818*, indiquant le nombre de vaccinations contre la petite vérole. Cette liste est composée essentiellement de chirurgiens, mais Agathe Gingreau y est notée en tant que « *Cottet (Mad.), femme du régisseur de Clisson, à Boismé* » et il est indiqué qu'elle avait effectué à Boismé 142 vaccins contre la petite vérole.

[16] *Mémoire de la marquise de La Rochejaquelein*, édition originale Bourlonton 1889, réédition pays et terroirs 1993

[17] SHD Etats de services de Pierre Joseph Cottet

[18] Aujourd'hui Loire-Atlantique.

[19] Archives départementales de Loire-Atlantique série L Interrogatoire de Cottet L1545

[20] Ibid.

[21] Jacques Bichon était marchand de volailles et de beurre ainsi que voiturier de Mme de Sauvaget à Boismé. Il était né en 1764. Ad 44 L873 2mi205

[22] Il était né à Boismé le 13 mai 1789. AD 79 registres EC Boismé 1miec209 r604

[23] Archives départementales de Loire-Atlantique série L Interrogatoire de Cottet L1545

[24] Archives départementales de Loire-Atlantique série L Interrogatoire de Cottet L1545

[25] Ce sont les gendarmes qui décrétèrent d'arrestation Cottet et Bichon. Il est curieux de noter que dans les documents d'arrestation, il est donné comme motifs les concernant : « *sauvés des brigands* »

[26] *Mémoires de la Marquise de la Rochejaquelein* Edition critique établie et présentée par Alain Gérard CVRH 2010

- [27] Après la bataille de Savenay, près de 9 000 Vendéens hommes, femmes et enfants y furent emprisonnés. Entre le typhus, la famine, les fusillades, les noyades... peu en sortirent vivants – A. Lallié, *Les prisons de Nantes pendant la Révolution*, Nantes, V. Forest et Crimaud, 1883
- [28] *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*, édition originale Bourloton, 1889 ,réédition pays et terroirs ,1993
- [29] A Lallié, *Les prison de Nantes pendant la révolution*, 1912,réédition éditions du Choletai,s 1988
- [30] *ibid.*
- [31] *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein* ,édition originale Bourloton 1889 réédition pays et terroirs 1993
- [32] *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein* Paris Mercure de France 1984
- [33] Ad 44 L873 2mi205 [34] A M Nantes I2 carton 53 – dossier 15 lettre de Jacques Bichon
- [35] Archives départementales de Loire-Atlantique registres d'écrou L1545
- [36] *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein* édition originale Bourloton 1889 réédition pays et terroirs 1993
- [37] En août 1792, les Donnissan s'étaient réfugiés à Paris dans l'hôtel de Diesbach – *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein* édition originale Bourlotone 1889^e réédition pays et terroirse 1993
- [38]Archives départementales de Loire-Atlantique sérié L interrogatoire Cottet L1545
- [39] Mémoire de la marquise de La Rochejaquelein édition originale Bourloton 1889 réédition pays et terroirs 1993
- [40] Sac cylindrique en drap s'attachant à la selle, dans lequel le cavalier transporte des effets
- [41] AD Loire Atlantique Interrogatoire de Cottet L1545
- [42] AD44 Bichon liste nominatives des détenus du Bouffay (conciergerie) -L873 -2MI205
- [43]AD44 Loire Atlantique Interrogatoire de Cottet – L1545
- [44] AD44 Liste nominative des détenus du Bouffay – L873 – 2MI205
- [45] Archives municipales de Nantes cote I 2 carton 53 dossier 157 (cf annexe)
- [46] Mémoire de la marquise de La Rochejaquelein édition originale Bourloton 1889 réédition pays et terroirs 1993

-
- [47] Ad 44 commission miliaire et révolutionnaire Registres d'écrou du 24 brumaire an III de la prison du Bouffay
- [48] Commune d'Avensan (Gironde)
- [49] Manuscrit Chauvelin cité dans *les oubliés de la Guerre de Vendée*, 199, Société d'Emulation de la Vendée
- [50] Archives départementales de Gironde registres d'état civil 4 E1671
- [51] SHD dossier de solde de retraite de Pierre Joseph Cottet [52] Etats de services dans son dossier de demande de pension SHD dossier Pierre Joseph Cottet
- [53] Archives départementales de Gironde registres d'état civil 4 E1671
- [54] Archives départementales des Deux-Sèvres, registres d'état civil de Boismé 2 mi220 acte de mariage du 4 thermidor an 13 de Jaques Henri Bâty avec Jeanne Catherine Sargé (cuisinière du château de Clisson)
- [55] Archives départementales de Gironde registres d'état civil d'Avensan 4 E167 11 février 1806 mariage de de Pierre Veyrrier avec Françoise Fourton et celui de Raymond Grenier avec Suzanne Galon
- [56] Archives départementales des Deux-Sèvres registres d'état civil de Boismé 2mi221 acte de décès du 22 août 1808 de Jean Forgeot né à Hambourg cuisinier de madame Donnissan et demeurant à Citran
- [57] SHD dossier de solde de retraite de Pierre Joseph Cottet
- [58] SHD dossier de solde de retraite de Pierre Joseph Cottet
- [59] Base Léonore LH601/515
- [60] Signature comme maire à partir 28 novembre 1815 et jusqu'au moins le 24 janvier 1826, puis son adjoint F Gallard le remplace jusqu'en juin 1826 date où la signature « *Paynot maire* » apparait pour la première fois.
- [61] Notons que Boismé fut un foyer de la Petite Eglise (fidèles opposés au Concordat de 1801), soutenue discrètement par Mme de Donnissan, cf. A Billaud, *la petite Eglise dans la Vendée et les Deux-Sèvres (1800-1830)* NEL 1982 ; même si Louis de La Rochejaquelein soutenait l'église officielle et obligeait ses métayers à ravitailler le prêtre concordaire cf. J.C Martin, *La Vendée de la Mémoire (1800-1980)*, Seuil 1989. Nous ignorons si Cottet en fut membre, mais probablement un sympathisant.
- [62] Archives départementales des Deux-Sèvres registres d'état civil de Boismé 2mi221f79 (Table des successions 1825 1830 – bureau de Bressuire, 3Q4/311 f 27 Pierre Joseph Cottet régisseur résidant à Boismé pour 2371francs de valeurs en biens mobiliers, argent et créance)

[63] Frère d'Agathe Gingreau, Augustin était cultivateur au Chiron de Boismé, et reçut une pension de 50 francs comme ancien Vendéen (*Liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile, avec l'indication sommaire des motifs de la concession de la pension 1833*)

[64] Ad45 registres EC Orléans décès 1831 4 NUM 234/123 f 343

[65] Louise de La Rochejaquelein, *l'album vendéen – légende revécue*, Clisson 1826 – réédition association des descendants de La Rochejaquelein- 1992

[66] J.C Martin, *La Vendée de la Mémoire (1800-1980)*, Seuil 1989

[67] Manteau d'homme demi-ajusté, boutonné devant et descendant jusqu'aux genoux

[68] *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein éditions originales Bourlonton 1889 réédition pays et terroirs 1993

[69] *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein Editions critique établie et présentés par Alain Gérard CVRH 2010

[70] *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein éditions originales Bourlonton 1889 réédition pays et terroirs 1993

[71] *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein , écrits par elle-même, et rédigés par M. de Barante 1823

[72] Amblard de Guerry, *mémoire de la marquise de la Rochejaquelein, version rédigée par sa mère, Marie Françoise de Donnissan : le manuscrit Chauvelin*, in les oubliés de la Vendée, société d'émulation d la Vendée 1993

[73] Incendie par les troupes de Westermann le 2 juillet 1793

[74] *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein, édition originale Bourlonton ,1889 ,réédition pays et terroirs, 1993

Categorie

1. Guerres de Vendée
2. Révolution française
3. XIXe Siècle

Tags

1. Bocage
2. Boismé
3. Bressuire
4. Cottet
5. Deux-Sèvres
6. Gingreau
7. Guerre de Vendée

8. La Rochejaquelein
9. Lescure
10. Nantes
11. Poitou
12. Suisse
13. Vendée

date créée

22/12/2019

Auteur

christelle-augris